

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES**  
**4 Rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont**  
**BP 40056**  
**88202 REMIREMONT CEDEX**

Tel : 03.29.22.11.63 - Fax : 03.29.23.39.61

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**Du MARDI 25 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Communautaire de la Porte des Vosges Méridionales s'est réuni dans la salle des Kyriolés de la Commune de Saint Amé, le mardi 25 septembre 2018 à 18 H 30, sous la présidence de Monsieur Michel DEMANGE.

**Présidence de Monsieur Michel DEMANGE**

Présents : Mme Catherine LOUIS – M. Jean MANSOURI – Mme Marie-France GASPARD - M. André JACQUEMIN - Mme Françoise GERARD - M. Jean HINGRAY – Mme Stéphanie DIDON - Mme Danielle HANTZ – Mme Dominique SCHLESINGER - – M Jean Benoit TISSERAND - M Jean-Charles FOUCHER - M. Yves LE ROUX - M. Jean RICHARD – M. Ludovic DAVAL – M. Alain LAMBOLEY - M. Jean-Marie MANENS – Mme Michelle COPPE GOTTI - Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT – M Daniel SACQUARD – Mme Frédérique FEHRENBACHER - M Albert HENRY

Secrétaire : M. Jean HINGRAY

Absent (s) excusé (s) avec pouvoir (s) de vote :

Monsieur Patrice THOUVENOT qui donne pouvoir à Madame Dominique SCHLESINGER

Madame Danièle FAIVRE qui donne pouvoir à Monsieur Michel DEMANGE

Madame Christiane THIRIAT qui donne pouvoir à Monsieur Yves LE ROUX

Monsieur Daniel VINCENT qui donne pouvoir à Madame Frédérique FEHRENBACHER

Madame Patricia DOUCHE qui donne pouvoir à Monsieur Daniel SACQUARD

Monsieur Stéphane BALANDIER qui donne pouvoir à Monsieur Albert HENRY

Absent(s) excusés :

Monsieur Martial MANGE représenté par Madame Michelle COPPE GOTTI

Madame Corine PERRIN

Monsieur Philippe CLOCHE

### **Approbation du compte-rendu de la réunion précédente :**

Monsieur le Président demande s'il y a des observations à formuler à propos du compte rendu de la réunion du 26 juin 2018. Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 26 juin 2018.

### **Ordre du jour :**

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si des observations sont formulées sur l'ordre du jour de la présente séance. Aucune remarque n'est formulée.

### **Création de la Conférence Intercommunale du Logement**

Madame ANDRE informe le Conseil Communautaire des obligations de la Communauté de Communes en termes de politique du logement.

Puis Monsieur FAVARD, chargé de mission pour la mise en œuvre de la réforme des attributions de logement social, présente au Conseil Communautaire les enjeux de cette réforme et le diagnostic de peuplement du territoire qui a été élaboré par lui-même et Monsieur MONTEIRO, stagiaire étudiant en géographie.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité,

approuve l'engagement des démarches pour la mise en place de la conférence intercommunale du logement.

fixe, conformément à l'article 441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la composition de la Conférence Intercommunale du Logement comme suit :

1er collège : les représentants des collectivités

Eloyes	Le Maire ou son représentant
Saint Nabord	Le Maire ou son représentant
Remiremont	Le Maire ou son représentant
Vecoux	Le Maire ou son représentant
Dommartin les Remiremont	Le Maire ou son représentant
Girmont Val d'Ajol	Le Maire ou son représentant
Val d'Ajol	Le Maire ou son représentant
Plombières les Bains	Le Maire ou son représentant
Saint Etienne les Remiremont	Le Maire ou son représentant
Saint Amé	Le Maire ou son représentant
Conseil Départemental	Le Président ou son représentant

2ème collège : représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions

Les bailleurs sociaux	
Le Toit Vosgien	Le Président ou son représentant
OPHAE	Le Président ou son représentant

ARELOR	Le Président ou son représentant
Vogelis	Le Président ou son représentant
Organismes du droit de réservation	titulaire
Action Logement	Le Président ou son représentant
Association des professionnels	
FMS	Le Président ou son représentant
SIAO	Le Président ou son représentant
ADALI	Le Président ou son représentant
FOYER LOGEMENT SAINT ETIENNE L REMIREMONT	Le Président ou son représentant

3ème collège : représentants des usagers  
et des associations de défense des personnes en  
situation d'exclusion de logement

Représentants d'associations de locataires	
Confédération nationale du logement	Le Président ou son représentant
Représentants des usagers ou associations de défenses des personnes en situation d'exclusion par le logement	
Resto du cœur	Le Président ou son représentant
UDAF	Le Président ou son représentant
Croix Rouge	Le Président ou son représentant
AVSEA	Le Président ou son représentant

Membres à titres permanents sans voix délibérative

CAF	Le Président ou son représentant
MSA	Le Président ou son représentant

### Désignation d'un représentant à la Commission d'attribution des logements de VOSGELIS

Madame ANDRE informe le Conseil Communautaire que par courrier du 07 juin 2018, Monsieur le Directeur Général de VOSGELIS a sollicité la Communauté de Communes pour désigner un représentant pour siéger à la commission d'attribution des logements de VOSGELIS pour les attributions relevant des communes du périmètre de la Communauté de Communes dans lesquelles VOSGELIS détient du patrimoine immobilier. Cette commission se réunit 3 fois par mois à Epinal, et la personne désignée aura voix délibérative sur les dossiers examinés lors de cette instance.

Mme Jocelyne PORTE, conseillère municipale de la ville de Remiremont est désignée pour représenter la Communauté de Communes dans cette instance. Par ailleurs, elle intègre la commission politique du logement et du cadre de vie.

### **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées**

Conformément au Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 13 Septembre dernier et vient d'adresser pour information, son rapport évaluant le coût net des charges transférées au 1er Janvier 2018.

Ce rapport doit maintenant être approuvé par délibérations des conseils municipaux, à la majorité qualifiée, dans un délai de 3 mois suivant sa transmission, conformément à l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

### **Attributions de Compensation provisoires 2018 – Modifications**

Par délibération en date du 15 janvier dernier, le Conseil Communautaire a arrêté le montant des attributions de compensation provisoires pour les 10 Communes membres de la Communauté de Communes.

Toutefois, dans l'attente de l'approbation du rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées et préalablement à la fixation définitive des attributions de compensation provisoires 2018, il est proposé de modifier ainsi qu'il suit les attributions de compensation provisoires 2018 pour les 10 Communes membres de la Communauté de Communes :

Communes	Attributions de compensation provisoires Arrêtées le 15/01/2018	Attributions de compensation Provisoires Modifiées
Dommartin-les-Remiremont	295 684.00	295 684.00
Eloyes	1 753 421.00	1 753 421.00
Girmont-Val d'Ajol	69 444.00	81 926.00
Plombières-les-Bains	557 258.00	543 550.00
Remiremont	2 711 113.00	2 695 225.00
Saint-amé	756 019.00	729 023.00
Saint-Etienne-les-Remiremon	1 377 121.00	1 377 121.00
Saint-Nabord	1 555 081.00	1 553 081.00
Le Val d'Ajol	736 715.00	802 320.00
Vecoux	215 245.00	215 245.00

Total de 10 027 101.00

10 046 597.00

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la modification des attributions de compensation provisoires.

### **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (gemapi) – instauration de la taxe**

Après exposé de Monsieur DEMANGE, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, instaure la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des Inondations prévue à l'article L1530 bis du Code Général des Impôts.

### **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (gemapi) – fixation du produit attendu de la taxe gemapi pour 2019**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, arrête le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2019 à la somme de 92 083 €, représentant 1% de la fiscalité totale perçue par la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales.

### **Modification de l'autorisation de programmes – micro crèche d'Eloyes**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme de la micro-crèche d'Eloyes de la manière suivante :

Numéro	Libellé	Montant	CP 2018	CP 2019	CP 2020
1	Travaux micro crèche relais des assistants maternels	1 210 000.00	617 864.88	392 135.12	200 000.00

### **Décision modificative n°2 – budget général**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve une décision modificative n°2 sur le budget général : 60 000 euros sont nécessaires pour solder les opérations de voirie suite à la rétrocession de compétences aux Communes. Cette somme sera reprise sur le programme de travaux de la fibre optique, aucune dépense n'étant prévue sur 2018.

### **RIFSEEP – adjonction de la filière culturelle et mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie »**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve l'adjonction de la filière culturelle dans le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, et de l'engagement professionnel dans la fonction publique, et l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie ».

### **Action sociale – adhésion à Plurelya**

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve l'adhésion de la collectivité à l'offre d'action sociale à destination du personnel de PLURELYA, organisme à vocation nationale de gestion des œuvres sociales des personnels territoriaux, à compter du 01 janvier 2019.

### **Charte des bénévoles – médiathèque intercommunale**

Monsieur RICHARD informe le Conseil Communautaire qu'un appel à bénévoles a été lancé pour l'ouverture de l'antenne de la médiathèque du Val d'Ajol, 6 personnes ont répondu favorablement. Il est rappelé que les bénévoles seront toujours accompagnés d'un personnel titulaire. Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la charte des bénévoles qui interviendront dans le réseau de lecture publique intercommunal.

### Frais de déplacement des bénévoles de la médiathèque intercommunale

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve le remboursement des frais de déplacement des bénévoles intervenants dans le réseau de lecture publique intercommunal pour suivre les formations.

### Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve les modifications du tableau des effectifs de la manière suivante :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Durée hebdomadaire de service
Filière culturelle			
Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème Classe	B	1	1 – 7/20ème
Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème Classe	B	1	1 – 15/20ème
Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème Classe	B	1	1 – 3/20ème

Créations de postes pour modification des durées hebdomadaires, à compter du 01/10/2018 :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Durée hebdomadaire de service
Filière culturelle			
Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème Classe	B	1	1 – 8,25/20ème
Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème Classe	B	1	1 – 17,50/20ème
Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème Classe	B	1	1 – 5,50/20ème

Suppression et création de poste à compter du 01/10/2018 :

Suppression de poste Grades ou emplois	Catégorie	Création de poste Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires
Filière Culturelle				
Assistant d'Enseignement artistique Principal 2ème class	B	Assistant d'Enseignement artistique Principal 1°Classe	B	1 - 7/20ème

Suppression et création de poste à compter du 01/12/2018 :

Suppression de poste Grades ou emplois	Catégorie	Création de poste Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires
Filière Culturelle				
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1 temps complet

Suppressions de postes vacants, non pourvus :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Durée hebdomadaire de service
Filière culturelle			
Conservateur	A	1	1 temps complet
Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème Class	B	1	1 – 2,50/20ème
Filière sportive			
Educateur des APS	B	1	1 temps complet

Création de postes à compter du 01/10/2018 :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Durée hebdomadaire de service
Filière administrative			
Rédacteur	B	1	1 temps complet
Adjoint Administratif	C	1	1 temps complet

Levée de séance à 20h00

Le Président

Michel DEMANGE